FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

durgol® pastilles de nettoyage

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	durgol® pastilles de nettoyage
Code du produit	70050
L'identifiant unique de formulation (UFI)	V21K-U0NV-320U-CX3A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Cleaning and degreasing tablets for espresso machines.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Düring AG Langwiesenstrasse 1 CH-8108 Dällikon Telefon +41 44 847 27 49 www.dueringag.ch www.durgol.com
1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	29.08.2023
Version	1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	Carbonate de sodium, No.-CAS 497-19-8, No.-CE 207-838-8 Natriumcarbonat-Peroxohydrat, No.-CAS 15630-89-4 citric acid, No.-CAS 77-92-9, No.-CE 201-069-1 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts, No.-CAS 85586-07-8 Alcohols, C16-18, ethoxylated, No.-CAS 68439-49-6

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Carbonate de sodium	30% - 50%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 497-19-8 No.-CE: 207-838-8 No.-Index: 011-005-00-2
Natriumcarbonat-Peroxohydrat	15% - 25%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Ox. Sol. 2 H272	No.-CAS: 15630-89-4
citric acid	15% - 25%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 77-92-9 No.-CE: 201-069-1 No.-Index: 607-750-00-3
Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts	1% - 5%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 85586-07-8
Alcohols, C16-18, ethoxylated	1% - 5%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400	No.-CAS: 68439-49-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Ne présente aucun risque à l'inhalation. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s)	Pas d'information disponible.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
citric acid (CAS 77-92-9)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	4 mg/m3 STEL [KZGW] (inhalable dust)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	2 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	4 mg/m3 Peak (respirable fraction)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy	no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	2 mg/m3 TWA MAK (inhalable fraction)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	2 mg/m3 TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, inhalable fraction, exposure factor 2)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Non demandé.
Protection individuelle	
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	Pas de précautions spéciales.
Protection des yeux	Normalement, aucune protection oculaire n'est nécessaire.
Protection de la peau et du corps	Pas de précautions spéciales.
Risques thermiques	Des oxydants.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide.

Couleur	Incolore.
Odeur	Aucun(e).
Point de fusion/ point de congélation:	Not applicable
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Not applicable
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	aucun(e).
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	ca. 9.6
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Non demandé.
10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	**Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)** Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat = 2300 mg/m3 2 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 4090 mg/kg (NLM_HSDB) **Natriumcarbonat-Peroxohydrat (CAS 15630-89-4)** Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 1034 mg/kg (OECD_SIDS) **citric acid (CAS 77-92-9)** Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (EU_CLH) Oral LD50 Rat = 3 g/kg (NLM_CIP) **Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts (CAS 85586-07-8)** Oral LD50 Rat > 1000 mg/kg (IUCLID) **Alcohols, C16-18, ethoxylated (CAS 68439-49-6)** Oral LD50 Rat = 1260 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée non disponible.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Peut changer le pH de l'eau.
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Lepomis macrochirus 300 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Pimephales promelas 310 - 1220 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 265 mg/L (IUCLID)
Natriumcarbonat-Peroxohydrat (CAS 15630-89-4)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 70.7 mg/L [static]
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia pulex 4.9 mg/L (IUCLID)
citric acid (CAS 77-92-9)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions.
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Lepomis macrochirus 1516 mg/L (OECD_SIDS)
Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts (CAS 85586-07-8)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio 10 - 100 mg/L [static] (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas 2.5 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 2.8 mg/L (IUCLID)
Alcohols, C16-18, ethoxylated (CAS 68439-49-6)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C16-18, DID no 037 2-8 ethoxylated units, DID no 038 >9-18 ethoxylated units, DID no 038 20-30 ethoxylated units)) Inherently biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C16-18, >30 ethoxylated units))
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions. (listed under Alcohol ethoxylate (C16-18, DID no 037 2-8 ethoxylated units, DID no 038 >9-18 ethoxylated units, DID no 038 20-30 ethoxylated units, DID no 040 >30 ethoxylated units))
12.2. Persistance et dégradabilité	Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Aucun(e).
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)	
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B (solution)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([207-838-8])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 222, hazard class 1 - slightly hazardous to water (footnote 1)

Natriumcarbonat-Peroxohydrat (CAS 15630-89-4)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	85.1 w/w% Sunset Date: 12/31/2028 (listed under Peracetic acid)
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	2 - Disinfectants and algaecides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2017/1276/EU, listed under Peracetic acid generated from tetraacetylethylenediamine and sodium percarbonate) 3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2017/1276/EU, listed under Peracetic acid generated from tetraacetylethylenediamine and sodium percarbonate) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2017/1276/EU, listed under Peracetic acid generated from tetraacetylethylenediamine and sodium percarbonate)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([239-707-6])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 1364, hazard class 1 - slightly hazardous to water

citric acid (CAS 77-92-9)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	995 g/kg Sunset Date: 02/28/2028
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 2
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 2 Product type: 3
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	2 - Disinfectants and algaecides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2016/1938/EU) 6 - Preservatives for products during storage (Commission Delegated Regulation 2021/407/EU)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 57, hazard class 1 - slightly hazardous to water

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts (CAS 85586-07-8)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 664, hazard class 2 - obviously hazardous to water

Alcohols, C16-18, ethoxylated (CAS 68439-49-6)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-212-8 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 670, hazard class 2 - obviously hazardous to water

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.